

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 14 septembre, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme D'Agostini, Mme Herman, Mme Lemée, Mme Marianne Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin M. De Thieulloy M. Guittou, M. Labre, M. Pollefoort, M. Poulain, M. Rosak.

Absent excusé : M.Rosak.

Secrétaire de séance : M. De Thieulloy

Procès-verbal du 10 juillet

Le PV du 10 juillet est approuvé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Mr le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention de relance territoires – Département 2020/2022.

Le conseil municipal accepte de traiter ce point.

CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES – DEPARTEMENT 2020/2022 DE1_14092020

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental l'informant que lors de sa séance plénière du 6 juillet, celui-ci a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les Communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Une somme de 12 000 € a été réservée pour la mairie de Fay pour l'aider à financer un projet visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Aussi, le Conseil Municipal décide de présenter le projet de la salle multifonctions et après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relance territoires Département.

SALLE MULTIFONCTIONS : PRESENTATION DE LA NOUVELLE ESQUISSE. DE2_14092020

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la conciliation qui a eu lieu en juin, des échanges ont repris avec l'architecte. Ces échanges ont permis de redéfinir l'enveloppe :

APS de la salle : 953 000 €

Indice de révision d'avril 2018 à mai 2020 (2.76%) : 29 740 €

Adaptation des fondations : 22 000 €

Soit : 1 004 740 €

+

Données issues de l'appel d'offres : Panneaux photovoltaïques 23 000 € et la Scène : 34 566 €

TOTAL 1 062 306 €

Extérieurs : Données issues de l'appel d'offres : 212 959 € + 78 000 € (environ) transfert LMM

Chaufferie : 139 000 €

Démolition 95 000 €

Monsieur Mauget nous propose une nouvelle esquisse de la salle.

En parallèle, Monsieur POLLEFOORT souhaite faire appel à un AMO (Assistant à Maitre d'Ouvrage) qui accepterait de prendre le dossier en cours et ferait le lien entre l'architecte et la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre un AMO et donne pouvoir au Maire pour en chercher un. Le Conseil Municipal se réunira pour délibérer sur l'AMO à retenir.

SALLE DE RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE PERISCOLAIRE DE3_14092020

Monsieur Pollefoort rappelle au conseil que lors de précédents échanges, il avait été évoqué de laisser le restaurant scolaire là où il est actuellement (salle des fêtes) pour régler des problèmes d'accessibilité et pour éviter que les enfants quittent l'enceinte de l'école à plusieurs reprises dans la journée (temps du midi, garderie...).

Cette salle permettrait d'accueillir le restaurant scolaire et la garderie.

Le cout de ce projet a été estimé à 300 000 € environ pour un bâtiment de 180m². Pour financer, en partie, ce projet, la commune pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la DETR / FSIL et de la Région au titre du contrat de ruralité.

Après délibération, le conseil municipal valide le projet de restaurant scolaire et salle périscolaire en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes.

Il autorise le Maire à solliciter les aides pouvant être attribuées et inscrit cette dépense au budget d'investissement.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION SALLE MULTIFONCTIONS/SALLE RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE4_14092020 / DE5_14092020

Pour suivre les projets de salle multifonctions et de salle restaurant scolaire / halle périscolaire, le maire propose de mettre en place une commission en charge de travailler en amont et de suivre les projets.

Mr De Thieulloy, Mme D'Agostini, Mme Marianne, Mme Tolmont, Mme Herman sont candidats pour participer à cette commission.

TARIFS 2020/2021 RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE ET ORGANISATION DE LA RENTREE PERISCOLAIRE.

Comme chaque année, le conseil municipal prend connaissance du bilan du restaurant scolaire et de la garderie. Bien que cette année ait été particulière, un bilan a pu être établi. Il ressort que le taux de couverture est satisfaisant et conforme aux objectifs fixés (80%).

Aussi, le conseil municipal décide de fixer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020/2021 :

Tarif restaurant scolaire

Tarif adulte : 5.15 € ; correspondant au prix de revient d'un repas.

Tarif enfant : 4.05 € prix pour un quotient familial moyen de 1050.

Tarif régime : 2.50 € ; correspondant au prix de revient d'un repas régime.

Tarif garderie

1.05 € la ½ heure de garderie + 0.55 € le gouter (de 16h30 à 17h). Le dernier créneau de garderie (17h30/18h15) est fixé au prix de la demi-heure, soit 1.05 €.

Organisation de la rentrée périscolaire

Suite au départ en retraite prochain de l'ATSEM, il y a lieu de réorganiser le service périscolaire et scolaire.

Aussi, un poste d'adjoint technique de 32h va être créé et la commune de Fay va recruter un agent sur la base de 4h par jour (soit 12.60h par semaine) pour encadrer le service du temps du midi, la garderie du soir (1h) et l'entretien des locaux scolaires.

SUBVENTION ASSOCIATION BOCADOS (SEJOUR ADOS)

Comme l'an passé, le SIVOM accompagne un groupe de jeunes du territoire dans la réalisation d'un projet de séjour. En juillet, des jeunes sont venus, sur 2 jours, faire quelques travaux de peinture

notamment, pour financer leur voyage.

Après délibération, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 200 € à l'association.

NOM DE LIEUDIT

Ce point est reporté et sera traité lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Virement de crédit

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'un transfert de crédit du compte 020 « dépenses imprévues » de 100 € vers le compte 2051 « concessions et droits similaires » pour prendre en charge la dépense de Berger Levraut (logiciel mairie).

Commission CCAS

Mme Marie-Claire Lesouève a été désignée par l'UDAF pour siéger au conseil du CCAS.

Journée participative

Mr Guitton fait connaître que la journée participative est toujours maintenue et fixée au 26 septembre. Une trentaine de volontaires sont déjà inscrits. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, des aménagements vont être apportés pour assurer la sécurité de tous.

Une information va être adressée à chaque participant leur expliquant cette organisation.

Logement 1 place de la mairie

Mr Pollefoort informe que le logement au-dessus de la mairie est loué depuis le 1^{er} septembre.

La séance est levée à 22h30